

PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS

Date:	6 août 2019	Préavis 04/2019
Objet :	Adoption du budget 2020	

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 17, chiffre 5, du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous soumettre pour adoption le budget 2020, tel que présenté au Comité directeur de l'association en date du 30 juillet 2019.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous la rubrique 611 – Coût de la police régionale – par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors, ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2020 de la Police Nord Vaudois présente une hausse des charges de l'ordre de CHF 589'440.- par rapport au budget 2019 (+4.6 %), non sans proposer en parallèle une hausse des recettes de CHF 749'000.- (+77%). Ce dernier facteur permet de présenter une charge globale pour les Communes d'Orbe et Yverdon-les-Bains inférieure à celle du budget 2019, ce qui témoigne globalement d'une maîtrise des coûts de fonctionnement de l'association.

I. Caractéristiques du budget 2020

Salaires et charges sociales

3011.00 à 3050.00

Le poste des traitements, cumulé avec celui des charges sociales, est en hausse de CHF 381'400.- par rapport au budget 2019 (+3.6%), en fonction des augmentations statutaires et promotionnelles du personnel. Aucun poste supplémentaire n'est alloué à la PNV pour 2020.

Frais de formation 3091.00

Les frais de formation sont en relative stabilité par rapport au budget 2019, par une hausse de CHF 11'100.-. Les formations de base pour les nouveaux ASP, de même que les formations CCI-VD et CCII expliquent cette augmentation.

Achat de machines et mobilier

3111.00

Cette augmentation de CHF 24'600.- provient de la nécessité d'acquérir un radar préventif supplémentaire pour répondre aux besoins des Communes partenaires ; la couverture d'un radar par village sera ainsi effective. Cette hausse reflète par ailleurs l'acquisition de caméras supplémentaires dans nos locaux (contrôle détenus et locaux d'audition).

Achat de matériel spécialisé

3116.00

La hausse de CHF 22'800.- de cette rubrique liée au matériel, uniformes et équipement, s'explique notamment par des acquisitions d'éléments spécialisés, qu'ils soient liés à l'équipement individuel ou balistique.

Entretien d'équipement et de matériels spécialisés

3156.00

L'augmentation de CHF 18'900.- provient du renouvellement des licences de vidéosurveillance, de même que l'homologation périodique du radar mobile, exigée par l'organisme fédéral de calibrage des appareils de mesure (METAS).

Imputations internes de biens, services, marchandises

3902.00

(prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière. Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2020	2019
- Centrale-réception	393'900.00	387'900.00
- Véhicules et garage	295'100.00	229'300.00
- Gestion des amendes	116'300.00	56'800.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
- Total des prestations	CHF 905'300.00	CHF 774'000.00

Pour le budget 2020 ces prestations sont en hausse globale de CHF 131'300.—. Cette différence s'explique principalement par une augmentation de la charge liée aux véhicules (+65'800.-) et à la gestion des amendes d'ordre (+59'500), dont le volume est en importante hausse par rapport au budget 2019.

Police Nord Vaudois

Imputation interne des locations

3904.00

Cette rubrique, correspondant aux frais de locaux, reflète la répartition des surfaces du service de la Sécurité publique. Ainsi, sur une surface globale de 2'513 m² à la rue du Valentin, 1596 m² sont attribués à la PNV, soit 63.5%. La hausse de CHF 72'400.- par rapport au budget précédent s'explique par le loyer définitif de l'agrandissement des locaux, additionné du remboursement des travaux réalisés par la gérance pour le compte du Service de la Sécurité publique. Ce montant s'élève à CHF 370'000.- répartis sur 20 ans, à un taux d'intérêt de 2%, ce qui représente un montant de CHF 25'530.- pour le budget PNV 2020.

D'autre part, diverses réfections de locaux (vestiaires, local conciergerie) pour un montant de CHF 16'500.- de même qu'une amélioration opérationnelle du poste de la Gare à hauteur de CHF 9'000.- expliquent cette augmentation.

Amendes 4370.00 et 4370.01

Le montant des amendes d'ordre émanant de l'activité policière de terrain a été majoré de CHF 200'000.- pour atteindre un niveau représentatif de l'activité opérationnelle qui découle de la nouvelle organisation validée au début de l'année 2019, laquelle a été assortie d'une optimisation du pilotage.

S'agissant des amendes radar, le niveau de recettes est calculé en fonction de l'organisation de la nouvelle unité territoriale 4, dont l'augmentation des forces dédiées à la surveillance du trafic permet dès lors une action continue dans le temps. De plus, l'activité répressive est désormais spécifiquement liée à une analyse préalable des secteurs où des dépassements de vitesse fréquents et/ou importants sont relevés. L'augmentation en la matière est chiffrée à environ CHF 500'000.- par rapport à un budget 2019 alors établi avec toute la prudence requise en la matière.

II. Charges et recettes par nature

	Compte	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Rubriques	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611	Coût de la Police Régionale	13'425'580	13'425'580	12'836'140	12'836'140	12'543'874	12'543'874
3003.00	Jetons de présence	25'000		25'000		27'921	
3011.00	Traitements	8'752'000		8'501'100		8'047'212	
3012.00	Salaires personnel auxiliaire					1'350	
3030.00	AVS-AI-APG-AC	572'990		534'290		513'995	
3031.00	Allocations familiales	247'690		240'580		186'687	
3040.00	Caisse de pension	1'484'250		1'400'070		1'272'784	
3050.00	Assurances accidents	17'770		17'260		16'115	
3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	10'000		10'000		12'508	
3091.00	Frais de formation	139'800	:	128'700		415'992	
3099.00	Frais divers du personnel	34'200		34'200		32'817	
3102.00	Livres, journaux, annonces et promotion	11'300		10'500		10'227	
3109.00	Frais administratifs divers	55'500		55'500		56'150	
3111.00	Achats machines et mobilier	74'000		49'400		38'584	
3116.00	Achats de matériel spécialisé	172'800		150'000		254'550	
3120.00	Consommation d'énergie			500		243	
3151.00	Entretien mobilier et équipements de bureau	17'500		16'500		14'603	
3156.00	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	225'700		206'800		180'760	
3161.00	Loyers et locations	40'000		40'000		40'000.	
3181.00	Frais de ports	7'000		7'000		4'869	
3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	125'000		125'000		103'272	
3186.00	Primes d'assurances	2'600		2'600		3'200	
3188.03	Frais de mise en fourrière	43'000		43'000		43'522	
3313.00	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	25'510		99'870		111'643	
3902.00	Imputations internes de biens, services, marchandises	905'300		774'000		808'500	
3904.00	Imputations internes locations et redevances	434'600		362'200		342'400	
3909.00	Intérêts internes	2'070		2'070		3'970	
4312.01	Emoluments de mise en fourrière		54'000		54'000		48'387
4351.01	Ventes récup.div.et frais de fourrière				1'000		
4356.00	Facturation de services à des tiers		270'000		220'000		146'077
4362.00	Remboursement de frais						5'000
4370.00	Amendes		500'000		300'000		301'008
4370.01	Amendes radar		900'000		400'000		432'633
4521.02	Facturation aux communes de PNV		1'989'400		2'173'700		2'133'262
4902.03	Part. Yverdon coût Police régionale		9'712'180		9'687'440		9'477'507

III. Conclusion

En résumé, le budget 2020 se décline comme suit :

Charges	13'425'580.— (+4.6%)	
Recettes	1'724'000.— (+76.8%)	
Montant à charge des Communes membres	11'701'580.— (-1.3%)	

La répartition s'opère d'une part en fonction des points d'impôts pour les petites Communes, et d'autre part en fonction de la population pondérée pour le solde à répartir entre Yverdon-les-Bains (coeff. 6) et Orbe (coeff. 4.5 dès le 01.01.2019).

Contribution Chamblon	40'100.—	(-8%)
Contribution Cheseaux-Noréaz	65'500.—	(+17%)
Contribution Ependes	18'700.—	(-7%)
Contribution Mathod	34'300.—	(+8%)
Contribution Montcherand	31'700.—	(-15%)
Contribution Orbe	1'673'800.—	(-10%)
Contribution Pomy	53'200.—	(+14%)
Contribution Suchy	34'300.—	(+0%)
Contribution Suscévaz	11'800.—	(+10%)
Contribution Treycovagnes	25'900.—	(-3%)
Contribution Yverdon-les-Bains	9'712'180.—	(+0%)

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la Commission de gestion décide

Article 1 : le budget 2020 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La Vice-Présidente :

Mary-Claude Chevalier

Paccal Dittot